fissante affaire, aucune plainte en escroquerie n'est parvenue jusqu'à présent à M. Millon, juge d'instruction de Melun. Il convient d'ailleurs de noter que les collectionneurs qui ont acheté de bonne foi un très gros prix les fausses toiles du maître ne s'empressent nullement d'avouer leur bévue. Il en est de même des marchands pour qui un aveu de cette nature compromettrait sérieusement le commerce. Dans ces conditions, il est aisé de se rendre compte que la tâche des enquêteurs est particulièrement délicate et difficile.

C'est ce qu'a expliqué M. P. Belin, commissaire de la première brigade de police mobile qui suit depuis plusieurs semaines l'affaire de Barbizon.

Un autre scandale retentissant ?

M. Belin était en train de terminer son volumineux rapport. « Je mets de l'ordre dans mon dossier, m'a-t-il déclaré, car au cours d'une entrevue avec M. Millon, au domicile de ce dernier, 9, quai de Conde, je vais faire remise à ce magistrat de mon rapport. Il appartiendra ensuite à M. Millon de prendre une décision. Il est probable qu'elle ne se fera pas attendre et que nous serons fixés dès vendredi matin. Le peintre Cazeau est arrêté hier soir vers minuit d'Avignon. Quant à M. Jean-Charles Millet, il se trouve actuellement à son domicile, à Fontainebleau, attendant les événements.

Les démarches de mes collaborateurs n'ont rien apporté de nouveau à l'enquête en cours.

Par ailleurs, on assure qu'une seconde affaire identique à celle de Barbizon serait sur le point d'être dévoilée par la police.

La plus grande discrétion est observée à ce sujet tant à la brigade mobile qu'à la Sûreté générale.

Un guitariste ambulant avait été improvisé expert

Le pseudo M. de Montalbo, que le petit-fils du peintre Millet présentait comme expert en tableaux a été entendu hier matin par M. Belin, commissaire à la brigade mobile. Il se nomme Rodolphe Perez, est âgé de 41 ans, né à Naples d'une famille espagnole et exerce la profession de guitariste ambulant.

D'après ses déclarations, sa famille du côté espagnol aurait porté autrefois le nom de Montalbo. Il fit la connaissance de Jean-Charles Millet dans un bar de Montmartre, il y a une douzaine d'années. D'après ses déclarations, il ne se serait jamais donné comme expert et ce titre lui a été attribué par J.-C. Millet, c'est la son nom. M. Rodolphe Perez serait décidé, dit-il, à porter plainte à ce sujet. Il convient avoir fait un voyage en Angleterre en 1913, mais affirme que ce n'était nullement pour une affaire de tableaux.

Le copiste CAZEAU, riche propriétaire

Des renseignements recueillis sur le copiste Cazeau, il résulte que celui-ci aurait deux propriétés, avenue Crétry, à Maisons-Laffitte, l'une qu'il habite, l'autre qu'il loue. Il disposerait d'une certaine fortune et aurait été propriétaire il y a quelques années de quatre chevaux de course. Les commissaires de la Brigade mobile ont l'intention de procéder prochainement à une confrontation entre Perez, Millet, le copiste Cazeau et différentes personnes qui furent en relations avec eux.

Un véritable génie d'imitation

A propos du copiste Cazeau, on précise que si ce dernier a suivi l'école des Beaux-Arts, lorsqu'il renonça à sa profession première de peintre en bâtiment, ne fut avant-hier permis d'inquiéter une personnalité dans laquelle elles lui avaient, pour ainsi dire, donné un véritable génie d'imitation. Ce n'est du que les deux complices se sont parfaitement entendus pour tromper les experts et les amateurs.

Le tableau dont il s'agit est bien le tableau de Millet dont il cependant les œuvres ont été vendues à Paris, rue de Drouot, en 1911. Il est **« La Tricoteuse »**, certainement faux, puisqu'il existe deux versions de ce tableau, dont l'une est en possession de M. Jean-Charles Millet, qui l'a trouvé actuellement à son domicile, à Fontainebleau, attendant les événements.

Les démarches de mes collaborateurs n'ont rien apporté de nouveau à l'enquête en cours.

Par ailleurs, on assure qu'une seconde affaire identique à celle de Barbizon serait sur le point d'être dévoilée par la police.

La plus grande discrétion est observée à ce sujet tant à la brigade mobile qu'à la Sûreté générale.

Un guitariste ambulant avait été improvisé expert

Le pseudo M. de Montalbo, que le petit-fils du peintre Millet présentait comme expert en tableaux a été entendu hier matin par M. Belin, commissaire à la brigade mobile. Il se nomme Rodolphe Perez, est âgé de 41 ans, né à Naples d'une famille espagnole et exerce la profession de guitariste ambulant.

D'après ses déclarations, sa famille du côté espagnol aurait porté autrefois le nom de Montalbo. Il fit la connaissance de Jean-Charles Millet dans un bar de Montmartre, il y a une douzaine d'années. D'après ses déclarations, il ne se serait jamais donné comme expert et ce titre lui a été attribué par J.-C. Millet, c'est là son nom. M. Rodolphe Perez serait décidé, dit-il, à porter plainte à ce sujet. Il convient avoir fait un voyage en Angleterre en 1913, mais affirme que ce n'était nullement pour une affaire de tableaux.

Le courtier épouvanté

Le courtier, nommé Kurl, à qui Cazeau avait vendu 17 toiles, épouvanté d'apprendre par les journaux que le trafic des fausses était découvert a prévenu les tableaux dans la Seine du pont de la Concorde. Il a été interrogé au sujet de son gest.

La vente des toiles fausses

Il est, pour l'instant, assez difficile d'évaluer quelles sommes ce trafic commerce a un rapporter à Jean-Charles Millet et à son complice le peintre Cazeau, car on ne connaît pas encore toutes leurs victimes. Il apparaît toutefois que le plus grand nombre des toiles fausses a été vendu à Londres par Jean-Charles Millet, qui y fit de fréquents voyages. Il en liquida également à Bruxelles. Plusieurs toiles furent aussi envoyées en Amérique.

Lorsqu'il s'agissait de tableaux expédiés à l'étranger, Jean-Charles Millet, pour leur donner toute l'apparence de chefs-d'œuvre, les déclarait à la douane pour une valeur considérable : 300.000 ou 400.000 francs. L'authenticité était d'ailleurs d'autant moins discutable que le verso des tableaux portait, pour ceux de J.-F. Millet, la griffe autrefois utilisée par l'artiste, et que son petit-fils avait pieusement conservée... à toutes fins utiles.

Les déclarations de M. Douin

M. Douin, cet artiste peintre, qui à Barbizon, a installé dans la maison où est mort J.-F. Millet, le peintre de « L'Angélus », une sorte de musée dénommé « Barbizon House », a été entendu par M. Belin. C'est en 1922 que M. Douin eut l'idée de reconstituer dans la maison du peintre l'atelier tel qu'il le trouvait au moment du décès du maître. « Pour moi, dit-il, je ne puis croire que « L'Homme à la houe », qui est au musée de Barbizon, qui porte la signature du grand maître, que j'ai acheté 60.000 francs, et dont j'ai refusé 360.000 francs, soit l'œuvre d'un faussaire.

« J'ai rossé toutes relations avec J.-C. Millet, à cause de certains doutes au sujet d'un petit nombre de tableaux qu'il m'avait vendus. A la mort de Charles Millet, fils du grand peintre disparu tout récemment, j'avais repris contact avec la famille, mais je n'ai plus vu que très rarement Jean-Charles.

« Les toiles exposées dans mon petit musée de Barbizon, je les ai toutes payées de mes deniers au petit-fils du peintre.

« De plus, je lui ai facilité la vente de ses eaux-fortes, car il était lui-même un des inventeur de grand talent. Je suis étrangement payé de toutes mes complaisances. »

Ajoutons que plusieurs toiles devaient être exposées dernièrement à Bruxelles, mais la découverte de faux tableaux dans le département du Nord quelques jours avant la date de l'exposition empêcha l'envoi des toiles du musée de Barbizon.

Mouvement Préfectoral

On publie le nouveau mouvement préfectoral ci-après : Sont nommés : Préfet de préfet de 1re classe d'Ille-et-Vilaine, M. Pierrat-Julien, Préfet de 2e classe de l'Orne, en remplacement de M. Aujalbanil, ancien Préfet du Nord (intérimaire) du Nord, décédé.

Préfet de troisième classe de la Haute-Saône M. Eugène Moury-Mozet, Préfet de troisième classe des Hautes-Alpes, en remplacement de M. Louis Callard, nommé Préfet de l'Orne.

Préfet de troisième classe des Hautes Alpes, M. Alfred Antony, préfet de 3e classe, chef du service central à la direction générale des services d'Alsace et Lorraine.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mercredi 7 mai 1930

Soleil : Lever à 4 h. 23 ; coucher à 19 h. 19.
Lune : Lever à 1 h. 34 ; coucher à 2 h. 30.
Aujourd'hui : St Stanislas. Demain : St Désiré.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 6 mai 1930, à 18 heures.

Baromètre : 754 mil. 6 ; hausse ou baisse depuis la veille, à 18 h. : 2 mil. 4.

Thermomètre : Froide 11.6 ; Minima, 10.0, atteint à 7 h. ; maxima, 16.8, atteint à 15 h.

Etat hygrométrique, 78 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 h. : 0.2 mil. 1 ; Direction du vent : Sud-Ouest ; Force, assez fort ; Direction des nuages : Sud-Ouest ; Etat du Ciel : très nuageux. Temps probable pour mercredi : très doux, quelques pluies.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. Temps médiocre, ciel très nuageux avec pluies et orages ou grains, vent de Nord-Est, 6 à 9 m., minimum stationnaire.

DEUIL. — On annonce de Bailleul la mort, survenue le 5 mai, de M. François Dufour, âgé de 65 ans, industriel, ancien conseiller municipal, administrateur de la Maison de Santé de Bailleul, administrateur de la Société Anonyme des Habitations à bon marché, Président fondateur de la Société « La Basse-Cour Familiale des Flandres ».

NOMINATIONS. — M. Chardot, inspecteur principal adjoint à la Compagnie du Nord, à Lille, vient d'être nommé ingénieur de l'exploitation à Laon. M. Chardot, qui est ingénieur des Arts et Manufactures, débuta à Lille à la Compagnie du Nord, en 1899. Il passa successivement à Glapies, puis à Saint-Just, où il se trouvait à la déclaration de guerre. Lors de la libération en 1919, M. Chardot revint à Lille. Chargé de la gestion d'un district, entièrement dévasté et détruit par l'ennemi ; il fit montre de qualités d'organisation remarquables. Nommé à La Chapelle en 1920, il occupa ensuite le poste d'inspecteur principal adjoint à Paris et revint à Lille comme adjoint de M. Barret, dans le courant de 1928.

Il sera remplacé par M. Lichtenberger, ingénieur I. C. P., déjà connu dans la région, ayant en effet, occupé successivement les postes d'Orchies, Tourcoing, Lens. Il était en dernier lieu inspecteur principal adjoint à Douai.

Les nombreux amis que comptent dans la région MM. Chardot et Lichtenberger, se réjouiront de cet avancement mérité.

Roubaix

BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Téléph. 9-51) — DEPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue

Exploit d'énergumène

Un nommé Polydore Coussaert, 52 ans, originaire de Bellegem (Belgique) fêtait, avec son épouse, au n° 25 de la rue Henri Regnault un repas de boissons ayant pour enseigne « A l'Estaminet du Velocé ». Il y fait d'excellentes affaires, plusieurs garçons sont loués à tous les alentours possibles et Coussaert, un homme qui sait goûter la vie, y écoule des jours heureux. Malheureusement, il a un certain faible pour la dive bouteille et il lui arrive de boire plus que de raison.

C'est ce qui se présenta hier après-midi. Un de ses camarades était venu lui rendre visite, on but sec, afin de se prouver réciproquement les étroits liens d'amitié qui unissent les deux hommes. Mais, vers le soir, les vapeurs de l'alcool commencèrent à se faire sentir ; ce que voyant, son ami s'éclipsa.

Soudain vers 19 h. 30, pris de folle furieuse, Coussaert se mit à casser des chaises, des carreaux de vitres et la verrerie. Montant ensuite au premier étage, il enfonça la porte de plusieurs grains.

Le poste central de police fut averti aussitôt et les agents de police Dubar et Lenfant furent envoyés sur les lieux, afin de rappeler l'énergumène à la raison et de ramener le calme dans le débit.

A leur arrivée, ils surprirent ce dernier en train de fouiller dans le tiroir-caisse. Les policiers saisirent l'individu qui se trouvait en état d'ivresse manifeste, le maintirent au premier étage et le couchèrent sur son lit en prenant la précaution de fermer la porte à clef.

Aussitôt couché, Coussaert se souvint que, sous son oreiller, il avait placé une barre de fer pour s'en servir comme arme en cas de visites nocturnes. Il se leva et, se servant de cette arme improvisée, il effectua des pesées sur la porte de sa chambre, fit sauter la serrure et se dirigea ensuite vers l'escalier.

Au même instant, entendant du bruit au premier étage, les agents se disposèrent à s'y rendre de nouveau. Arrivés dans l'escalier, ils aperçurent, dans le haut, Caussaert brandissant la barre de fer, tout en proférant des menaces. Voyant les policiers venir vers lui, il lança son arme dans leur direction. Heureusement, sous l'influence de l'alcool, l'ivrogne lança mal le projectile, qui n'atteignit pas le but visé.

Les agents l'appréhendèrent aussitôt pour la conduire au violon, mais ce ne fut pas chose facile, car Coussaert se débattait et lançait des coups dans toutes les directions sans, toutefois, parvenir à atteindre ceux qu'il visait. Il fallut le traîner jusqu'au premier arrêt du tramway, où on le fit monter sur une voiture, ce qui permit de l'amener au poste central de police. Il fut immédiatement enfermé au dépôt de sûreté, en attendant d'être dirigé sur Lille, à la disposition de M. le Procureur de la République.

BOCK MEYERBEER PRÉSENTE SUR TOUTE TABLE

L'AMICALE DES ARTS AU CONCOURS INTERNATIONAL D'ART DRAMATIQUE ET LYRIQUE A LIEGE

Dans sa séance du 24 avril le Sénat a voté le projet de loi adopté par la Chambre des députés le 23 décembre 1929, tendant à assurer la rééducation professionnelle gratuite des mutilés du travail, qui, par suite de leur infirmité ne peuvent reprendre le métier qu'ils exerçaient avant leur accident.

La loi qui vient d'être votée permettra à un très grand nombre de mutilés du travail, même atteints d'infirmités assez graves, mais auxquels il reste encore quelques facultés de production, d'apprendre un nouveau métier compatible avec leur infirmité, et au lieu de rester ce que l'on a appelé des « rebuts humains », des « déchets sociaux » étant dans une certaine mesure à la charge de la collectivité de devenir au contraire des producteurs, des citoyens utiles, servant encore la collectivité au lieu d'être une charge pour elle.

En leur permettant de se reclasser socialement, elle complètera aussi pour eux, la réparation du préjudice subi et que comporte d'une façon si insuffisante, les indemnités que leur accorde la législation sur les accidents du travail.

C'est un nouveau succès qu'enregistre en la circonstance la Fédération Nationale des Mutilés et Invalides du travail.

N. B. — Les mutilés du travail désirent se rééduquer professionnellement et bénéficier de la loi qui vient d'être votée, trouveront tous renseignements utiles auprès du groupement des mutilés et invalides du travail de leur localité.

POURQUOI PAYER COMPTANT

quand vous pouvez acheter directement votre mobilier, voiture d'enfant, cuisinière, couverture payables en 6, 9 et 12 mois, chez **Gervais LEFEBVRE, 27, rue de Blanchemaille, ROUBAIX.**

Ne pas confondre avec des maisons de crédit

—: Discrétion :—

INSPECTION ET CLASSEMENT DES CHEVAUX

La commission de classement des chevaux, juments, mulets et mules siégera à Roubaix, Place Edouard-Roussel, aux dates suivantes :

A LA MAISON BLEUE

32 PLACE NOUVELLE-AVENTURE LILLE

ROBES, MANTEAUX

Dernières créations

Canton Est, le 6 mai ; Canton Ouest et reliquat, le 7 Mai. Les opérations commenceront à partir de 7 h. 45 et auront lieu sans interruption pour chacun des cantons. Les propriétaires de chevaux, juments, mulets et mules convoqués les 6 et 7 mai entre midi et 13 h. 30, sont priés de se présenter à midi. Il est rappelé aux propriétaires qu'ils doivent se conformer strictement aux prescriptions portées au verso de la fiche individuelle de chaque animal.

Ces fiches portées à domicile par les soins de la police municipale doivent être remises à la main par le propriétaire ou son représentant à M. le Président de la Commission.

Tout animal devra être présenté isolément, muni d'une bride ou d'un bridon et d'un licol pourvu d'une longe.

Les chevaux et juments n'atteignant pas 5 ans en 1930, les mulets et mules n'atteignant pas 3 ans et les animaux réformés aux classements antérieurs sont dispensés de la présentation devant la commission.

CRÉDIT MUNICIPAL DE ROUBAIX

(Ancien Mont-de-Piété, 65, r. des Longues-Haies)

VENTE DE GAGES PÉRIMÉS

Le jeudi 8 mai 1930, de 9 h. à midi, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de lits importants lots de cotonnades pour chemises, tabliers, vêtements de travail, tissus divers pour robes et manteaux, laine à tricoter en pelotes, vêtements, linge, vélos, motocyclettes, phonographes, machines à tricoter, etc...

Et de 14 à 16 h., **Bijoux et objets divers en or et en argent.**

LE DIRECTEUR.

LA REOUVERTURE DU MARCHE A TERME DES LAINES PEIGNEES A ROUBAIX ET A TOURCOING

Le marché à terme des laines peignées qui fonctionnait normalement avant la guerre et qui était fermé depuis trois ans, a fonctionné de nouveau, hier.

La cause de liquidation et de garantie, de même que les courtiers puis, volent leurs efforts en vue de la réouverture, couronnés de succès.

Les obstacles qui s'opposaient à la reprise des opérations de Bourse ont disparu.

Le premier, résidant dans l'instabilité monétaire. Il n'était pas possible, avant que le franc fut stabilisé, aux acheteurs ou aux vendeurs, de s'engager, à plusieurs mois de distance, tant que le franc subirait les fluctuations qu'il a connues.

Enfin, la taxe sur le chiffre d'affaires appliquée aux laines peignées, rendait impossible l'ouverture des marchés en France. Cette taxe n'étant pas appliquée en Belgique, les industriels et commerçants français avaient intérêt à opérer sur le marché à terme d'Anvers.

La taxe sur les laines peignées n'étant plus perçue en France, la cause de liquidation et de garantie a obtenu la réouverture du marché à terme des laines peignées.

Par délibération du 12 avril 1930, le Conseil d'administration a fixé ainsi les conditions : « Les Bourses se tiendront à Roubaix, le matin à 11 heures et à Tourcoing, l'après-midi à 15 h. 30. Unité d'opération : 2.500 kilos avec faculté de livrer maximum 2.600 kilos, minimum 2.400 kilos. Deposit : 6.000 fr.

Appel des marges : sur la cote de 11 h. 30, à Roubaix, par fluctuations de 0 fr. 40. Fluctuations : cotées par 0 fr. 10. La versement des marges doit être effectué, au plus tard, le lendemain avant 10 heures.

Courtage et commission de la caisse : 1/2 %. Escompte sur bordereaux : créditeurs 6 %. Débiteurs 8 %. Intérêt en compte-courant : 4 %.

Le type du terme est « Type unique » est ferme de laines d'Australie avec faculté de livrer des laines du Cap, de la Plata, de l'Uruguay, de France et d'Espagne, à l'exclusion des laines d'Angleur et de tous mélanges entre les différentes provenances. Les laines de peaux de France et d'Espagne sont exclues.

Hier, à 11 heures, eut lieu la première journée du marché à terme des laines peignées. La salle de la Chambre de Commerce présenta une grande animation. Beaucoup d'acheteurs, de courtiers, d'industriels et de vendeurs y assistèrent. M. Georges Motte, président de la Chambre de Commerce, y assista, personnellement.

Il a été vendu 10.000 kilos de laine peignée, soit quatre fûtières.

L'essai de réouverture sera, nous l'espérons, couronné d'un plein succès, et notre Bourse ne tardera pas à connaître toute sa vogue d'autrefois.

LE 21e ANNIVERSAIRE DE LA MORT DU POETE AMÉDÉE PROUVOST

Dimanche 11 mai, à 11 h., au Parc Barbieux, les membres de la Société littéraire et artistique « La Muse de Nadaud », fidèles au souvenir de leur président d'honneur et collègue roubaisien, le poète Amédée Prouvost, accomplirent leur pèlerinage annuel au monument érigé en sa mémoire.

« La Muse », groupée autour de son fanion aux couleurs des Flandres, invite cordialement à cette cérémonie tous ceux qui conservent en leur cœur le culte du chantre de Roubaix, cité du travail et du rêve.

M. Napoléon Lefebvre, président de « La Muse », prendra la parole en cette circonstance. — M. Marcel L'Herbier récitera « Au Soleil du Midi », d'Amédée Pronvost, et M. J. Lemarchand, quelques pages inédites du poète. — Des fleurs, en hommage, seront déposées au pied du monument.

INSPECTION ET CLASSEMENT DES CHEVAUX

La commission de classement des chevaux, juments, mulets et mules siégera à Roubaix, place Edouard-Roussel, pour le canton Ouest de Roubaix, et le reliquat le 7 mai.

Les opérations commenceront à partir de 7 h. 45, et auront lieu sans interruption.

Les propriétaires de chevaux, juments, mulets et mules, convoqués le 7 mai, entre midi et 13 h. 30 sont priés de se présenter à midi.

Il est rappelé aux propriétaires qu'ils doivent se conformer strictement aux prescriptions portées au verso de la fiche individuelle de chaque animal, sauf l'exception prévue à l'alinéa précédent.

Ces fiches doivent être remises à la main par le propriétaire ou son représentant à M. le président de la commission.

Tout animal devra être présenté isolément, muni d'une bride ou d'un bridon et d'un licol pourvu d'une longe.

Les chevaux et juments n'atteignant pas cinq ans en 1930, les mulets et mules n'atteignant pas trois ans, et les animaux réformés aux classements antérieurs, sont dispensés de la présentation devant la commission.

VENTES PUBLIQUES DE LAINE

M. Emile Nys et M. Pierre Parent, courtiers assermentés, ont procédé hier mardi 6 mai, dans la salle des ventes de la Chambre de Commerce de Roubaix, à une vente publique de laines. Le matin, à partir de 9 heures, il a été offert des balayures. L'animation a été bonne, parmi les acheteurs, où l'on comptait beaucoup de Belges. On a noté une légère hausse de 2 à 5 % sur les ventes dernières.

L'après-midi, M. Emile Nys a vendu des déchets et mèches d'industries diverses. Les trois quarts du catalogue ont trouvé preneurs. On a noté la même animation que le matin et la même hausse, de 2 à 5 % a été enregistrée.

COURS DES VIANDES EN CHEVILLE

Bœufs, vaches et génisses : 1re qualité, 16 fr. 25 à 12 fr. 50 ; extra jusqu'à 16 fr. ; 2e qualité : 8 fr. 25 à 10 fr. ; 3e, 4 fr. 50 à 8 fr.

Taureaux : 1re qualité, 9 fr. à 10 fr. ; extra jusqu'à 11 fr. ; 2e qual., 6 fr. 25 à 8 fr. 75 ; 3e qual., 5 fr. à 6 fr.

Sociétés et Comités

MUTUELLE NADAUD. — On procède actuellement à la distribution des livrets individuels de retraite. Ceux qui n'ont pu se rendre libres, dimanche 4 mai, sont invités à retirer leurs livrets tous les jours de la présente semaine, au siège, 50, boulevard de Strasbourg, de 2 à 6 h. 30, et ce pour les sociétaires dont les noms commencent par les lettres A B C D E F G H I J K L.

Cette distribution concerne spécialement les sociétaires âgés de 14 à 50 ans, entrés à la société avant le 1er janvier 1930.

Pour les retraités de la Mutuelle Nadand, c'est-à-dire ceux qui ont 60 ans de présence et 50 ans d'âge au 31 décembre 1929, le paiement de la pension (1er semestre 1930) se fera le dernier dimanche de juin.

UNION LYRIQUE. — Ce soir, à 20 h., au siège, réunion mensuelle obligatoire. Divers.

GROUPEMENT ARTISANAL. — Salle des fêtes, rue de l'Hospice, mercredi 7 mai, permanence de 19 à 20 heures.

ETAT CIVIL

Naissances. — Josiane Vandewalle, rue de la Vigne, 71 bis ; Rolande Braque, rue Carpeaux, 112 ; Paulette Ladsous, rue des Fossés, 123 ; Stanislawa Szmid, rue des Longues-Haies, 187.

Publications. — Georges Veys, plombier-zingueur, rue du Ballon, 1 et Flore Thibault, piqûrière à Wattrelos ; Louis Dufermont, typographe, rue Jules-Guesde, 271, et Marguerita Dejonghe, soigneuse, rue des Fossés, 17 ; Augustin Geldhof, charretier, rue Solférino, 25, et Solange Bolliod, soigneuse, rue Solférino, 25 ; Léon Tanghe, apprêteur, à Mouvaux, et Célina Carrette, soigneuse, rue de l'Epeule, 265 ; Victorien Brouillard, détacheur, rue des Longues-Haies, 287, et Amélie Hespel, mécanicienne, rue de Lannoy, 32 ; Joseph Deleersnyder, charcutier, à St-Genois (Belgique) et Marie De Ruyver, pâtissière, rue de Lannoy, 200 ; Alfred Lage, piqueur de cartons, rue Beaurewaert, 20, et Cécile Vercamen, soigneuse, rue Beaurewaert, 35.

L'AMEUBLEMENT GÉNÉRAL, 31 bis, Gde-Rue, ROUBAIX, Meuble bien, gd choix, Vente directe

Décès. — Maria Delreux, 74 ans, veuve Debugne, rue Jules-Guesde, 101 ; Micheline Rousseaux, 5 ans, rue de l'Epeule ; Clémence Coseert, 73 ans, rue des Longues-Haies ; Lucien Dezutter, 4 mois, rue de France, 123 ; Suzanne Glorieux, 15 ans, rue Lacroix, 32 ; Armand Vandenberghe, 62 ans, rue Hollin, 49 ; Henri Lefebvre, 31 ans, de Croix ; Georgette Papillon, 43 ans, rue Requet, rue de la Mackellerie ; Halina Ukleja, 10 mois, rue du Grand-Chemin, 52.

Pompes Funèbres Générales, 49, r. Sébastopol, Roubaix. Organisation complète de convois. Tél. 3-05.

WATTRELOS

TOMBE DANS L'ESCALIER. — Un plafonneur de l'entreprise Wailly, occupé au chantier de Wasquehal, Victor Delbecque, 28 ans, demeurant à Harlebeke (Belgique), est tombé dans la cage d'un escalier et dans sa chute s'est fait une entorse tibio tarsienne gauche : 15 jours.

ARRESTATION. — La service de police a arrêté le sieur Coudyser Henri, 61 ans, journalier, domicilié à Thieghem (Belgique) pour infraction à un arrêté d'expulsion.

CONTRAVENTIONS. — Le service de police a dressé contravention aux nommés Devos Sylvère, 25 ans, soigneur, demeurant à Titthem (Belgique), Tack Jules, 24 ans, soigneur, demeurant à Wonterghem (Belgique) et Tack Gentil, 27 ans, soigneur, demeurant à Denterghem (Belgique), pour défaut d'éclairage à leur bicyclette.

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — Jeudi 8 mai, à 9 h., à l'école de filles de la rue de Boulogne, et à 14 h. 30, à l'annexe de l'Hôtel de Ville.

A LA FANFARE ACCORDEONISTE L'AVENIR. — Mercredi 7 mai, répétition partielle. Solfège par le chef F. Desobrie ; accordéon par M. Louis Codron. Vendredi 9 courant, répétition générale obligatoire. Spécialement convoqués : MM. Marcel Lesse, Lucien Rossut, Constant Vantuyne, Labens, Joseph Lièvens, E. Gévart.

LE CLASSEMENT DES CHEVAUX. — Jeudi à 14 heures, commenceront sur la place Fenelon, les travaux de la Commission de classement des voitures. En conséquence, les propriétaires de chevaux sont priés de présenter leurs animaux nus et se munir de la convocation individuelle qui leur a été remise par le service de la police.

ETAT CIVIL. — *Publications :* Marcel Sory, employé, rue de la Huillerie, carriere Dupont, 5, et Alice Lebrecht, confectionneuse, rue du Gouquier, 504 ; André Vromnu, tisserand, rue du l'Industrie, 35, et Marcelle Castelen, soigneuse, rue de la Vigne, cour Casler, 1, à Roubaix ; Georges Veys, plombier-zingueur, rue du Ballon, 1, à Roubaix, et Flore Thibault, piqûrière, rue Nadaud, 16 ; Jules Bouteknert, ouvrier en fer, rue Felix-Faure, 43, et Renée Hovart, tisserande, rue Félix-Faure, 47.

Décès : Henri Desrumaux, 81 ans, rue des Poilus.

CROIX

CONFIANCE MAL PLACEE. — On se souvient du vol qui fut commis à la Glare Pure, rue de la Mukellerie, à Croix. Un cambrioleur encore inconnu avait dérobé une somme de 7.000 fr. environ placée dans un des coffres-forts du bureau de la Caissière.

Depuis ce jour la Direction de ces établissements avait confié à un domestique Detournay Louis, 23 ans, demeurant à la Hallerie, le soin de garder la nuit l'argent liquide qui se trouvait dans le coffre.

Elle fut bien mal inspirée. Detournay vient de partir en emportant une somme de 6.694 fr. 50 après avoir eu le souci de remettre lui-même les clefs au Directeur, M. Decock Charles, 165, rue de la Mekellerie à Croix, en disant qu'il devait se rendre à Leuze-les-Tournai pour payer une somme que lui réclamait son notaire afin d'éviter la vente d'une propriété qu'il possède.

M. Decock a déposé plainte et la police essaiera de retrouver Detournay.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Ceha Hollen, Mylle Edgard, 39 ans, doubleur, 19, rue du Grand Marais à Annappes, en voulant faire son montage aux doubleuses, a été blessé au pouce gauche. Chez Delfosse-Guiot (chantier Delanghe, Avenue des Cottages à Croix), un charpentier, Merlin Joseph, 41 ans, impasse Couteau 24 à Wattrelos, s'est fait une forte entorse du pied droit et du genou en tombant, 15 jours.

CONSULTATIONS DE NOURRISSONS. — A 10 h. Ecole Maternelle, rue Jean-Jaurès, Docteur Barroyer ; à 15 h. Ecole Maternelle Makellerie, Docteur Swynghedauw.

ETAT CIVIL. — Naissances : Billard Raymond, rue de Roubaix 94. — Lescrouwaet Robert, rue Courbet 16. — Tiberghien Marcel, rue Dupleix 90.

WASQUEHAL

UNE FILLETTE EST TUEE PAR UNE AUTOMOBILE

Dans la soirée de lundi, le quartier du Capreau a été mis en émoi par un accident d'automobile qui a coûté la vie à une fillette de quatre ans et demie. D'après l'enquête à laquelle nous nous sommes livrés, nous avons recueilli les renseignements ci-après : Il était environ 19 h., un groupe d'enfants prenaient leurs ébats sur le parvis de l'église Saint-Clément, parmi ceux-ci la jeune Thérèse Favier, âgée de 4 ans 1/2, quitta rusquement ses compagnes et courut vers la rue Clément-Méthune tout en continuant à regarder derrière lui. La fatalité voulut qu'à cet instant précis, une automobile conduite par M. Fernand Bauduin, âgé de 34 ans, voyageur de commerce, demeurant à Tourcoing, rue de Saint-Quentin, 1, longeant l'église du Capreau pour se diriger vers le Rond-Point du Capreau passa au même moment à une allure très modérée et l'imprudente enfant alla se jeter sur l'aile droite du véhicule. La jeune Favier reçut le choc à la joue gauche, ce qui détermina la fracture de la colonne vertébrale dans la région cervicale. La mort fut presque instantanée.

Des témoignages formels recueillis par M. Meurice, commissaire de la ville, qui s'était rendu aussitôt sur les lieux de l'accident, il résulte que l'auto conduite par M. Bauduin marchait très modérément et que la responsabilité du chauffeur ne saurait être engagée.

La jeune Favier faisait partie d'une famille de dix enfants et la douleur de ses parents, qui habitent rue de Tourcoing, non loin du lieu de l'accident, est indescriptible.

CONSULTATIONS DES NOURRISSONS. — Mercredi, à 14 heures, consultation des nourrissons à l'école maternelle du Capreau et jeudi, à 15 heures, à l'école maternelle du Noir Bonnet. Présence obligatoire pour les marraines et les mères percevant la prime d'allaitement maternel.

FLERS

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Deley Julien, 27 ans, manœuvre, domicilié à Lille, rue des Trois-Mettes travaillant dans un chantier, Planche d'Edmoy, s'est fait une entorse au pied gauche en passant sur un roulage, 15 jours. — Jean Fourneau, domicilié à Flers-Lille, travaillant dans un chantier, rue Jean-Jaurès, occupé à une charpente de 4 mètres de hauteur, a glissé sur un chevron et est tombé, 15 jours.

TOURNEE DU CONTROLEUR DES CONTRIBUTIONS DIRECTES. — Le contrôleur des contributions directes se tiendra à la disposition des habitants le samedi 10 mai de 14 h. 30 à 16 h. 30, au bureau de la mairie, rue Jean-Baptiste Bonte, pour fournir tous renseignements relatifs aux contributions, aux mutations et aux patentes.

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — La consultation des nourrissons pour la section du Brelqu aura lieu le jeudi 8 mai 1930, à 15 h., au bureau de la mairie, rue J.-B. Bonte. Pour la section du Bourg, le même jour, à 14 h., à l'école de garçons, rue de la Mairie.

INSPECTION ET CLASSEMENT DES CHEVAUX, JUMENTS, MULETS ET MULES. — Le vendredi 9 mai à 7 h. 30, place de la Liberté, inspection et classement des chevaux, juments, mulets et mules, tous les propriétaires sont prévenus qu'ils devront présenter à la commission, les chevaux, juments, mulets et mules qui atteindront 5 ans pour les chevaux et juments et 3 ans pour les mulets et mules, tous les chevaux entiers, à l'exception seulement de ceux qui sont approuvés ou autorisés pour la reproduction, devront être présentés aux commissions de classement.

HEM

ACTE DE PROBITE. — M. Emile Dubus, demeurant rue Ferrer, 19, a trouvé sur la place une certaine somme d'argent en billets de 10 fr. qu'il s'est empressé de déposer à la mairie.

RETRAITES OUVRIERES ET PAYSANNES. — M. le percepteur de Lannoy, se rendra en mairie d'Hem le vendredi 9 mai, pour le paiement aux retraités R.O.P., du trimestre échu le 1er mai.

WILLEMS

VACCINATIONS ET REVACCINATIONS. — La première vaccination (première année) et les revaccinations (IIe et IIIe année) gratuites et obligatoires auront lieu à la mairie, jeudi 15 mai, à 14 heures.

TOURNEE DU PERCEPTEUR. — Jeudi, 8 mai, à 9 heures, à la mairie.

ANXIÉTÉ

Au moment même où vous preparez votre départ en vacances, vous craignez une déception... mais vous pouvez aller confiants et joyeux si votre villégiature a été choisie parmi celles que nous recommandons. Voir plus loin dans nos pages d'annonces.

secrétariat, chaque jour de 14 à 17 h., les déclarations des habitants sur les projets dont il s'agit.

Par délibération du 25 mars 1930, le conseil municipal a décidé : 1e l'acquisition de deux propriétés sises rue Jean-Jaurès, n° 161 et rue de Roncq, n° 27 ; 2e l'échange d'une propriété, sise rue de Roncq, n° 27, contre une autre sise même rue n° 25, et demandé que ces projets soient déclarés d'utilité publique.

M. le préfet du Nord a, par arrêté du 25 avril 1930, prescrit l'enquête réglementaire concernant ces projets.

En conséquence, les pièces de ces affaires seront déposées pendant quinze jours au secrétariat de la mairie, du 7 au 21 mai 1930 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance. A l'expiration de ce délai, c'est-à-dire du jeudi 22 au samedi 24 mai 1930 inclus, un commissaire-enquêteur recevra à l'Hôtel de Ville, au bureau du secrétariat, chaque jour de 14 à 17 h., les déclarations des habitants sur les projets dont il s'agit.

L'ASSEMBLEE GENERALE DES CHAUFFEURS-CONDUCTEURS

L'Union Mutuelle des chauffeurs-conducteurs machines à vapeur de Tourcoing, a tenu son assemblée générale dimanche 4 mai, à 16 h. au siège, café du Violon d'Or, 2, rue Delobel.

En ouvrant la séance, le président, M. François Chomez, félicita l'assemblée et nombreuse qui donne des preuves de sa vitalité et de la camaraderie qui existe entre tous les membres. Il demande d'être nombreux pour la sortie, qui aura lieu le premier dimanche de juin pour se rendre chez M. Henri Lonarcq, cafetier, 6, rue de Lille, Blanc-Four, à Roncq. Rassemblement à ulocal, à 15 h., départ à 15 h. 30, il y aura des jeux divers et un goûter champêtre.

Le secrétaire, dans un rapport très documenté, met en relief la situation